

# Accord de contribution et Guide de référence à l'intention des bénéficiaires recevant des fonds de contribution de la SSF



Société **Santé**  
en français

Présentation au personnel des réseaux santé en français  
25 mai 2018

## À la fin de la présentation, vous en saurez plus sur ...

- les engagements et les responsabilités des parties liées par l'accord de contribution
- le processus de financement et de reddition de compte
- les principaux changements apportés par Santé Canada
- les communications et le lobbying

## Ce qui a changé

- Nouvelle philosophie d'investissement par le gouvernement: faire la démonstration de l'impact de nos actions sur l'augmentation de l'accès aux services et l'offre par des professionnels
- Nouveau leadership à Santé Canada et au BACLO
- Création du Comité consultatif en novembre 2017
- Prendre en compte les priorités du Gouvernement
- Nouveau modèle logique et cadre de mesure de rendement
- Résultats, extrants et activités mieux définis
- Établissement de cibles et de seuil de rendement
- Évaluation des résultats par les partenaires (sondage de satisfaction)

- Objectifs du Programme:
  - Favoriser un accès accru aux professionnels de la santé bilingues dans les CLOSM;
  - Accroître l'offre de services de santé ciblant les CLOSM
- Toutes les activités (réseautage et projets novateurs) doivent appuyer un ou l'autre des objectifs
- Fonds de projets doivent servir exclusivement à la coordination et la mise en œuvre des projets et non au réseautage
- La gestion du projet doit provenir de l'enveloppe de réseautage

- **Le réseautage en santé: 22 M\$**

- Engager et mobiliser les 5 groupes de partenaires en les sensibilisant, les concernant et les amenant à l'action
- Accroître les connaissances sur les besoins des CFASM
- Soutenir les partenaires dans l'acquisition de connaissances et compétences leur permettant de prendre des décisions éclairées pour répondre aux besoins des CFASM et d'améliorer l'offre de services de santé en français
- Administrer les ressources et structures de gouvernance et administratives des réseaux (dans les 12 provinces et territoires), et au secrétariat national afin d'assurer une saine gouvernance et la gestion des ressources
- Poursuivre le déploiement de la stratégie de mobilisation des connaissances

- **Les projets novateurs: 9 M\$**
  - visant à améliorer l'accès aux services de santé dans un ou des domaine(s) prioritaire(s) comme les soins à domicile, la santé mentale et les soins palliatifs et de fin de vie
    - L'intégration des ressources humaines en santé
    - Le développement et la diffusion des connaissances (y compris les activités et les outils de collecte de données, les évaluations des besoins et la recherche)
    - L'amélioration de la santé des communautés (grâce à un accès accru aux services de santé)

# Les activités, les livrables, les résultats

## Activités

- Mobiliser les partenaires
- Mobiliser les connaissances
- Mettre en oeuvre des projets

## Produits / Extrants

- Occasions d'apprentissage
- Produits de connaissance
- Partenariats
- Services d'appui

## Résultats

Les partenaires sont dotés des connaissances, des compétences et du soutien pour prendre des décisions

Les partenaires améliorent l'accès aux services de santé en français

- Mise à jour du Guide de novembre 2014
- L'accord de contribution a préséance sur le Guide de référence
- Autre référence: Guide du demandeur pour la période 2018-2023
- **Distinction entre un accord de contribution et une subvention**
  - Accord de contribution: transfert conditionnel pour réaliser les objectifs du bailleur de fonds
  - Subvention: transfert inconditionnel qui respect les critères d'admissibilité



- Types de bénéficiaires
  - Réseaux
  - Fiduciaires
  - Promoteurs
- Mesure de rendement et évaluation
- Exigences relative à l'analyse comparative entre les sexes (ACS) et les genres

## Partie 2: gestion administrative et financière

10

- Démarrage d'un projet
- Accord de contribution
- Signataires autorisés
- Budget détaillé
- Modification à l'accord de contribution
  - Ajustements au budget
  - Accord modificateur
- **Dépenses non-admissibles**
- Le financement des services de santé direct

## Partie 2: gestion administrative et financière

11

- Les transferts de fonds à des tiers
  - Sous-traitants, consultants ou contractuels
  - Tierces parties : un organisme sans but lucratif qui obtient des fonds pour la réalisation des activités d'un projet admissible
    - Obtenir l'approbation écrite préalable pour conclure un accord de contribution avec une tierce partie
    - Voir l'article 3.7.2 du Guide pour détails
- Avances de fonds, trop-perçus et fonds excédentaires
  - Informer la SSF des fonds excédentaires avant le 15 décembre
- Conservation des dossiers

## Partie 2: gestion administrative et financière

12

- Les employés
  - Salaires, nb d'heures et ÉTP, description des tâches
  - Documenter les heures travaillées dans le réseautage et les projets novateurs
  - Avantages sociaux (**programme d'assurance collective de la SSF**)
- Autres dépenses: voir les sections 5 à 9 de la partie 2 du Guide
- Autres dépenses et revenus
  - Autres sources de financement
  - Remboursement de la TPS/TVH
- Gestion de plusieurs projets: réseautage et projets novateurs

Voir annexe C pour les détails

- **Rapport de progrès:** 10 octobre (S1) et 10 avril (S2)
- Cadre de mesure de rendement: 30 mai
- Prévion de comptant et état des dépenses (annexe D) – avec signature
  - Les fonds sont des avances
- Activités de surveillance
- **Vérification annuelle**
- Fin d'année fiscale et fin de projet
- **Gestion des risques**

## Partie 4: communications et lobbying

14

- Reconnaissance
- Avertissement
- Droits de propriété intellectuelle
  - Utilisation et adaptation du matériel d'un autre réseau
- Préavis et participation aux événements
- Langue de communication
- Activités de lobbying

**QUESTIONS OU COMMENTAIRES?**

**[www.santefrancais.ca](http://www.santefrancais.ca)**